4me Année. — N° 6 PARAIT LE SAMEDI 11 FÉVRIER 1888

# SISTERON-JOURNAL

Politique, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
Payables d'avance.
Quatre Francs par An
Etranger : le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
*Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant*
Les manuscrits non insérés, ne seront pas rendus

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20 cent.
Commerciales : à forfait
Réclames : la ligne 0,30 cent.

« **SISTERON-JOURNAL** » est en vente :

**A MARSEILLE : chez Madame Andréjol, Cours Belzunce** (Kiosque Numéro 50).

**A AIX : chez M. C. Martinet,** (Tabacs) **Cours Mirabeau.**

**A Digne : kiosques du Cours.**

## LE DISCOURS DE M. DE BISMARCK

M. de Bismarck a parlé. Le discours qu'il a prononcé lundi au Reichstag allemand peut être considéré comme le commentaire vivant du traité d'alliance conclu entre l'Allemagne et l'Autriche, en 1879, et dont la publication inopinée, faite il y a quelques jours, a produit en Europe une impression si profonde.

Il est évident que le chancelier allemand a voulu, par ce discours, rassurer l'opinion publique, effrayée par les armements continuels de l'Allemagne et par les manœuvres de sa diplomatie, toujours en quête d'alliances contre la France et la Russie.

Donc, le discours est pacifique, autant toutefois que peut l'être un discours de M. de Bismarck, qui, malgré toutes ses protestations, aura beaucoup de peine à persuader l'Europe de la pureté et de la bénignité de ses intentions. Cependant, nous pensons qu'il faut croire M. de Bismarck quand il déclare qu'il ne veut pas la guerre, qu'il n'attaquera ni la France ni la Russie. Seulement, dame, si on l'attaque, il se défendra et malheur aux vaincus ! Il prend, d'ailleurs, toutes les précautions pour que la victoire lui soit fidèle.

Il ressemble, cet homme, à ces chevaliers féodaux du moyen-âge, qui, à grands coups d'épée, par la ruse et par la violence, avec des serments et des massacres, s'étaient taillé, au dépens de tout le monde, un patrimoine, qu'ils gardaient à l'ombre d'épaisses forteresses et de piques nombreuses.

Sur leurs vieux jours, quand leur ambition était satisfaite, ils ne parlaient plus que de leurs intentions débonnaires et vantaient sans cesse leur ardent amour de la paix, jurant de n'attaquer jamais plus personne, pourvu qu'on les laissât jouir en paix du fruit de leurs exactions antérieures.

Tel est M. de Bismarck, et telle est la conclusion qu'il convient de tirer de son discours.

Il a dit qu'il ne voulait attaquer personne, mais il faut se souvenir qu'il n'a nullement promis de ne point essayer de se faire attaquer le premier. Ne nous effrayons pas, maintenons notre poudre sèche, et tâchons surtout que la sagesse de notre politique intérieure soit telle que le jour venu, nous puissions être tous unis contre l'ennemi du dehors.

M. de Bismarck, en terminant son discours, a voulu parodier cette parole des Maccabées, luttant pour l'indépendance de leur patrie : *Si Deus pro nobis, quis contra nos?* Il a pris Dieu—auquel il croit moins, peut-être qu'à la force de ses canons — à témoin de la justice de sa cause.

Les barons féodaux, auxquels nous le comparions tout à l'heure, se donnaient, eux aussi, comme les instruments de la Providence et de sa justice immanente, et ils plaçaient sous la protection divine le fruit de leurs rapines, mais ils étaient toujours sous l'influence de la crainte, et au fond de leur conscience, ils sentaient, et M. de Bismarck le sent comme eux, que les œuvres de violence ne sont jamais durables. Aux paroles dévotes de M. de Bismarck paraphrasant l'Ecriture-Sainte, on peut répondre par cette autre parole, des mêmes livres :

La race des violents ne dominera pas éternellement la terre.

## INFORMATIONS

### L'élection des Hautes-Alpes

M. Flourens, ministre des affaires étrangères quittera Paris samedi soir pour se rendre dans le département des Hautes-Alpes, où il a posé sa candidature. Trois punchs lui seront offerts : le premier à Gap, le second à Embrun, le troisième à Briançon.

Il rentrera à Paris pour la réception diplomatique qui, la semaine prochaine, aura lieu contrairement à l'habitude le vendredi.

### Grand concours International de Bruxelles 1888

*Exhibition. — Les Pahouins.* — Le Comité Exécutif du Grand Concours de 1888, vient de traiter une concession de 1800 mètres de terrain, pour servir à une Exhibition, dont l'intérêt ne manquera pas d'attirer un grand nombre de visiteurs. Il s'agit d'une tribu de Pahouins, indigènes habitant les forêts vierges de l'Afrique centrale. Ces fils de la grande terre équatoriale, si étrange et si mystérieuse, obtiendront, certainement, un succès de curiosité et offriront un intéressant sujet d'études aux ethnologistes. Quant au côté pittoresque, on imagine quelle saveur d'originalité doit posséder une semblable exhibition. Les récits et les descriptions des voyageurs, qui ont exploré le Gabon, seraient la plus belle des réclames. Il faut croire, d'ailleurs, que ces Pahouins intéressent tout le monde, puisque un large espace leur est également réservé à l'Exposition française de 1889.

LIGNE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

### Fêtes du Carnaval

*Billets d'aller et retour à prix réduits*

La Compagnie, voulant faciliter les voyageurs sur son réseau, à l'occasion des Fêtes du Carnaval, a décidé que les billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 0/0 sur le prix du tarif général, délivrés les 11, 12 et 13 février, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du mercredi 15 février.

Les billets d'aller et retour, délivrés de ou pour Paris, conserveront la durée de validité qui leur est attribuée lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

### Carnaval de Nice
du 4 au 14 Février

*Billets d'aller et retour*

De Cette et Nimes à Nice et Menton valables pendant 30 jours non compris le jour du départ.

1re Classe { Cette... 60 fr. / Nîmes.. 50 fr.

Billets délivrés jusqu'au 14 février inclusivement et donnant droit de s'arrêter tant à l'aller qu'au retour, à toutes les gares comprises dans le parcours ainsi qu'à Hyères. Ils sont valables pour tous les trains, à l'exception des trains rapides numéros 7 et 10, partant : le premier, de Marseille à 11 h. 10 du matin ; le second de Menton à 10 h. 28 matin et de Nice à midi 45.

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

(4)

## LA GARDE MALADE

II.

Après un moment de silence, la garde-malade vint s'asseoir près du lit et, mettant dans sa voix toutes les caresses de son cœur, elle demanda :

— Votre blessure va-t-elle mieux ?

— Oui, Gabrielle, grâce à vous.

— C'est cela, riposta la jeune fille en riant, dites que je pratique illégalement la médecine.

— Ma reconnaissance envers le docteur ne saurait atteindre celle que j'ai pour vous. La personne qui panse, ajouta-t-il en prenant la main de la jeune fille, n'est pas toujours celle qui guérit.

— Je ne comprends pas, répondit Gabrielle en dégageant sa main.

— Avez-vous souffert ? demanda brusquement Jules.

— Grâce à Dieu, jamais je n'ai été malade.

— Il y a d'autres manières de souffrir, reprit le blessé en la considérant attentivement.

— Pourquoi aurais-je souffert ? dit Gabrielle en se levant pour dissimuler l'expression qui assombrit un instant ses traits.

— Alors vous êtes heureuse ? continua le malade en suivant des yeux la jeune fille.

— Désireriez vous constater le contraire ? demanda gaiement Gabrielle en revenant vers le lit.

Jules se dressa sur son séant et dit avec explosion :

— Dieu m'en préserve ! mais le bonheur est un mensonge.

— Ah ! vraiment ! fit la jeune garde en se plaçant devant lui ; un mensonge à vingt ans ! quand la vie est un continuel bonheur, quand les jours succèdent aux jours ; amenant chacun leur part de satisfaction, de travail et d'espoir ! quand le présent est à la joie et l'avenir à l'espérance, et l'avenir est grand à vingt ans. La nature et la société contribuent à embellir la vie, celle-ci par son organisation, celle-là par sa splendeur. Se tournant vers la croisée par laquelle entrait un rayon de soleil : Voyez cet astre, ses rayons illuminent la terre, ils vous réchauffent et embellissent la vie. Voyez ces fleurs, leur parfum vous enivre, leur éclat vous éblouit. Dans les villes, la science et l'art se multiplient pour embellir vos demeures et adoucir l'existence ; dans les champs, les ruisseaux ont leur murmure et les arbres leur bruissement, la pluie a son harmonie, le vent son rhythme et la tempête son prestige. Ecoutez la nature, écoutez votre cœur, écoutez la société et vous me direz si tout ne vous invite pas à vivre, et si vivre n'est pas le suprême bonheur.

Elle dit ces paroles avec une volubilité qui n'était pas exempte d'amertume et d'ironie.

Jules l'écoutait et la regardait avidement, retenant ses paroles et oubliant de lui répondre.

— N'êtes-vous pas de mon avis ? demanda Gabrielle, après un instant de silence.

— Non, répondit-il résolument.

— Vous n'aimez pas vivre ? reprit la jeune fille en s'asseyant près de lui.

— La vie m'a brisé, dit-il en courbant la tête.

Gabrielle esquissa un sourire amer ; puis secouant la tête, elle murmura avec un accent étrange :

— Je ne vous comprends pas.

Jules, pour ne pas répondre, s'affaissa sur son lit. La jeune fille reprit silencieusement son ouvrage.

La journée se passa ainsi. Gabrielle était trop femme pour brusquer une confidence ; elle possédait trop les secrets de la diplomatie féminine, pour ne pas savoir que la meilleure manière d'apprendre n'est pas d'interroger, et que la plupart du temps la curiosité est perdue par l'impatience.

Le lendemain, le blessé se leva. Ses premiers pas furent chancelants ; bien des fois la tête lui tourna et, à plusieurs reprises, il dut s'accrocher au bras de sa garde-malade qui le fit asseoir près de la croisée.

Il regarda, les uns après les autres, tous les objets qui ornaient sa chambre et trouva un bonheur amer à reconstruire, par la pensée, toutes les étapes de ce qu'il appelait son calvaire. Il venait de passer une phase si douloureuse, il s'était accompli dans son esprit une révolution si grande, quoiqu'incomplète, qu'il croyait devoir être transporté dans un autre monde ; il lui semblait qu'il commençait une vie nouvelle. Aussi regardait-il avec surprise tous les objets qui l'entouraient, qu'il retrouvait à la même place, qui lui rappelaient des souvenirs multiples et qui servaient de lien entre le passé et le présent.

Lorsqu'il arrêta ses yeux sur le portrait de son père, il éprouva un attendrissement dont il ne fut pas maître : il cacha sa tête dans ses mains et essuya ses larmes.

*A suivre.*

© VILLE DE SISTERON

## Tarifs de Faveur

—

La presse s'est beaucoup occupée, ces jours-ci des voyageurs de commerce. Les membres de cette corporation réclament depuis longtemps, auprès des compagnies de chemins de fer, des privilèges spéciaux. Ils voudraient, par exemple, avoir le droit de monter, avec un billet de troisième classe, dans des voitures de seconde, sans augmentation de prix.

Les voyageurs de commerce ont eu la bonne aubaine de mettre un ministre de leur côté, l'honorable M. Dautresme, ministre du Commerce. M. Dautresme leur avait promis d'abord qu'il serait fait droit à leurs justes prétentions ; puis se ravisant, il les renvoya à son collègue des Travaux publics, qui a dû leur déclarer qu'ils demandaient une chose peu pratique.

C'est alors que M. Dautresme a repris pour son compte un projet imaginé par M. Baïhaut, et que celui-ci avait, dès 1886, recommandé aux compagnies de chemins de fer. Il s'agit de carnets de « chèques de circulation » avec tarifs à base kilométrique décroissante, naturellement valables pour toutes les personnes et sur tous les réseaux.

Le porteur du carnet en détacherait un feuillet à chaque voyage, indiquerait dessus la gare de départ, celle de destination, et le nombre de kilomètres entre les deux localités. En échange, on lui remettrait un billet ordinaire. Cette innovation, d'une pratique si simple, en apparence, aurait, croyons-nous, pour résultat principal, d'accroître, dans de fortes proportions, l'encombrement aux guichets des gares.

L'innovation comporterait en effet, les opérations suivantes : 1° Remise du feuillet ; 2° Sa signature par le voyageur ; 3° Constatation de son identité ; 4° Vérification du nombre de kilomètres inscrits ; 5° Déduction du nombre de kilomètres parcourus ; 6° Compostage et délivrance du billet ordinaire ; 7° Timbrage spécial ; 8° Mention sur ce billet du numéro du carnet. Il faudrait une heure pour expédier six voyageurs.

M. Dautresme affirme que l'adoption de ce système, et surtout la diminution du tarif de voyageurs amènerait une énorme et subite augmentation des recettes. C'est là une vieille erreur dont on est revenu aujourd'hui. Quand on perd au détail, il est rare qu'on se retrouve sur la quantité. L'honorable ministre affirme que sur le réseau d'Etat on est disposé à expérimenter le système. Oui, mais aux dépens des contribuables.

Quand l'Etat parle de réduction des tarifs de grande vitesse, il devrait donner l'exemple. Il perçoit sur ces tarifs, un droit de 23 0/0. S'il le supprimait, ou seulement le réduisait, les compagnies opèreraient des réductions proportionnelles. Cela ferait, si l'Etat supprimait cet impôt, 46 0/0 de réduction sur les billets de voyageurs. C'est pour le coup qu'avec le prix actuel d'un billet de troisième classe, on pourrait voyager en première.

*(Petite Correspondance Française).*

# CHRONIQUE LOCALE
## ET REGIONALE

## SISTERON

—

**Jeudi-Gras.** — Les vieilles et bonnes traditions s'en vont peu à peu; autrefois ce jour était marqué par de nombreuses parties de cabanon ; c'est à peine si aujourd'hui on en compte quelqu'une. Néanmoins la gaîté n'est point morte et nous n'en voulons pour preuve que la nuée de masques qui circulaient avant-hier soir, dans la ville, se rendant aux divers temples ouverts à la danse. Le bal masqué donné par la Société Musicale a eu le plus éclatant succès, comme foule et comme entrain. Aucun incident sérieux n'a eu lieu, à part une correction utile et méritée administrée a un certain *Monsieur*, célèbre par sa jactance et ses longs pieds.

Demain de nombreux et brillants costumes verront le feu de la rampe.

**ÉTAT-CIVIL**

*Du 3 au 10 Février 1888*

NAISSANCES

Chauvin Marcel-Louis-Eugène.

DÉCÉS

Audibert Zélie-Philomène, âgée de 46 ans. — Pujol Louis, (soldat au 141me) âgé de 21 ans.

## DIGNE

—

A la suite de l'accident, morsure d'un chien enragé, dont a été victime le jeune Frisson Henri, âgé de 12 ans, les maires des communes de l'arrondissement ont été invités à prendre des arrêtés prescrivant de tenir les chiens en laisse et muselés.

Nous pensons que ces arrêtés seront mis en vigueur immédiatement.

—

L'éclairage fait souvent défaut dans diverses rues de la ville et nous comptons sur une surveillance plus active du directeur de l'usine. D'ailleurs, la commission nommée par le conseil municipal dans sa session extraordinaire de janvier se préoccupera sans doute de mettre un terme à l'insuffisance d'éclairage que l'on a constatée plus d'une fois, surtout en cette saison d'hiver.

—

**Congés Scolaires.** — En raison de la récente arrivée à Digne de M. le Préfet et de l'Inspecteur d'Académie, deux jours de congé extraordinaire sont accordés au personnel de l'enseignement.

Les écoles primaires publiques de tout ordre vaqueront les 13, 14 et 15 de ce mois. Les classes du mercredi seront reportées au jeudi 16 février.

## PROFILS ET BUSTES

### II.
### CLOVIS HUGUES

—

Le jeune député de Marseille est né à Ménerbes, — jolie petite ville du département de Vaucluse — le 3 novembre 1851.

A treize ans, Clovis Hugues, professait des idées cléricales et tellement fanatiques, que ses parents qui étaient loin de partager ses idées, furent obligés de le faire entrer au séminaire de Saint-Garde. Il voulait alors

Avoir, comme un curé des souliers de satin,
Bouclés avec du cuivre et parler le latin

A dix-sept ans, il s'évadait du Séminaire, et venait se réfugier à Marseille. Ayant appris, au bout de quelques jours, qu'on demandait un employé au *Peuple*, il se présenta, Gustave Naquet, qui était alors rédacteur en chef, le prit avec lui.

Clovis Hugues devint alors républicain, et libre-penseur acharné par-dessus tout. Ce qui lui fit grand bien, à l'époque dont nous parlons, ce fut la lutte électorale qui lui fournit l'occasion de prononcer de beaux discours, dans divers groupes ouvriers. Je pense même ajouter, pour être dans le vrai que c'est de là que la réputation du jeune poète a pris naissance.

Au 4 avril 1871, Clovis Hugues s'est montré ardent défenseur des doctrines de l'autonomie communale,

Toujours dévoué pour les intérêts de la petite classe, le fougueux journaliste fonde plusieurs journaux anti-gouvernementaux, qui ont été successivement supprimés par le gouvernement Versaillais. Après de nombreuses attaques, le général Espivent de la Villeboisnet le fait arrêter. Il passe au Conseil de guerre pour délit de presse ; il est condamné à trois ans d'emprisonnement et à quelques milliers de francs d'amende.

Il resta quelque temps à la prison St-Pierre, en compagnie de Gaston Crémieux ; puis le gouvernement le fait transporter dans les prisons de Tarascon, Avignon et Lyon.

A vingt-cinq ans, Clovis Hugues sort de prison. Il revient à Marseille et rentre dans la rédaction de l'*Egalité*. Dans cette feuille, il a publié d'excellentes pièces de vers, sous la rubrique : *La Petite Muse*, pièces qui ont été réunies en un volume depuis.

De l'*Egalité*, il passe à la *Jeune République* où il prend la rédaction en chef, ayant comme directeur Auguste Thomas, et comme collaborateurs, Menvieille, Nardifer, Gilly la Palud, etc., etc. Sa *Muse des Dimanches* obtint, dans ce journal, un vif succès.

Sur ces entrefaites, le député Raspail meurt, Clovis Hugues se porte dans la circonscription vacante. Il obtient 120 voix. Ce n'est pas un succès, mais ça n'en est pas moins une petite victoire.

Plus tard, il est nommé conseiller d'arrondissement de Roquevaire.

Ses moyens d'existence ne pouvaient lui suffire à Marseille. Clovis Hugues se fixe à Paris, où il collabore à la *Lune Rousse*, du regretté Gill, au *Réveil Social*, au *Mot d'Ordre*, etc., etc. Peu de temps après, il publie un volume : *Les Soirs de Bataille*, qui a fait grand bruit dans la capitale, puis les *Jours de Combat*, un autre livre à succès.

Enfin, en 1881, il est nommé député de la deuxième circonscription de Marseille. Ayant tenu fidèlement ses promesses vis-à-vis de ses électeurs, aux dernières élections législatives, il a été réélu à une écrasante majorité.

J'ai encore à parler du volume que le député-poète a fait paraître dernièrement ; il a pour titre : *Madame Phaëton*. C'est un roman qui vous ébranle et vous fait frémir parfois. Le sujet est fort simple, mais en revanche, la prose est très émouvante.

Nous sommes donc fiers de la réputation de Clovis Hugues, et la Provence aussi, puisqu'elle applaudit à ses succès.

Pour terminer, je dois dire que Clovis Hugues est un des meilleurs orateurs que la Chambre possède.

Jean COULET.

**ÉTUDES**
DE
Mes ESTAYS, RÉMUSAT et CHARNIER
Avoués à Sisteron.

# VENTE
sur
# SURENCHÈRE
et sur
## Baisse de Mise à Prix
### APRÈS LICITATION

—

Il sera procédé le LUNDI VINGT-SEPT FÉVRIER courant, à deux heures du soir, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Sisteron, à deux heures du soir et devant M. Girard, à la vente des immeubles ci après, situés dans la commune de Sisteron.

—

**DÉSIGNATION**
**des Immeubles à Vendre**

—

*Premier Lot*

Une maison, située à Bourg Reynaud, rue des Tanneries, composée d'une écurie au rez-de-chaussée, cave en dessous, chambre au premier et galetas au-dessus, confrontant Fabre et rue des Tanneries,

Mise à prix : Vingt francs,
ci . . . . . 20 fr.

*Deuxième Lot*

Un rez-de-chaussée composé d'une seule pièce voûtée, ayant servi autrefois de tannerie, situé dans la même rue, et confrontant Guillaud et la dite rue.

Mise à prix : deux cent quarante francs.
ci . . . . . 240 fr.

*Troisième Lot*

Une terre labourable, comprenant un petit bastidon, situé à Mételine, d'une contenance de soixante-huit ares, numéro 458 de la section A, du plan cadastral, confrontant : du midi, docteur Civatte; du levant M. de Barlet; du couchant Michel, et du nord, madame Roman,

Mise à prix : Sept Cents francs,
ci . . . . . 700 fr.

*Quatrième Lot*

Terre en nature de vigne et labour, complantée en amandiers, au quartier d'Anis, comprenant un petit bastidon, d'une contenance de quarante ares environ, confrontant du midi, Allivon ; du couchant, le nommé Espataron ; du levant, les nommés Scarabin et Pellicot,

Mise à prix : Deux Cent Trente-neuf francs, Cinquante centimes.
ci . . . . . 239 fr. 50 c.

Ces immeubles avaient été adjugés à l'audience du trente janvier dernier, savoir : Le deuxième lot à Me Estays, pour le compte du sieur Soulet Léon, entrepreneur à Sisteron ; le troisième lot à Me Estays, pour le compte du sieur Latil Hilarion, propriétaire à la Silve, et enfin le quatrième lot à Me Estays, pour Moulet Antoine, propriétaire à Sisteron.

Suivant déclaration faite au Greffe du Tribunal de Sisteron, le trente-un janvier dernier, le sieur Michel Marius, entrepreneur à Sisteron, a surenchéri du sixième, sous la constitution de Me Remusat, avoué, le troisième lot, et en a porté la mise à prix a sept cents francs. Suivant déclaration du deux février courant, le sieur Léglise, banquier à Sisteron, sous la constitution de Me Estays, a surenchéri le quatrième lot et en a porté la mise à prix à deux cent trente-neuf francs cinquante centimes.

Enfin, suivant autre déclaration du sept février, le sieur Vignet François, propriétaire à Peipin, sous la constitution de Me Estays, a surenchéri le deuxième lot et en a porté la mise à prix à deux cent quarante francs.

Suivant un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Sisteran, le trente janvier, le premier lot qui avait été exposé aux enchères sur la mise à prix de deux cents francs et qui n'avait pas été enchéri sera vendu sur la mise à prix de vingt francs.

Ladite vente a lieu à la requête du sieur Léglise, banquier à Sisteron, ayant Me Estays pour avoué.

Contre Audibert Louis, propriétaire à Sisteron, et Latil Charles, tuteur du mineur Latil Albin, propriétaire à Sisteron, ayant Me Charnier pour avoué.

*Sisteron, le 8 février 1888.*

ESTAYS ; E. REMUSAT ; Elie CHARNIER,

Enregistré à Sisteron, le huit février, mil huit cent quatre-vingt-huit, fol. 9, case 13. Reçu un franc, quatre-vingt-huit centimes.

LAMBERT.

**ÉTUDE**
de Me Maurice ESTAYS, Avoué
*A SISTERON*

—

**EXTRAIT**
**De Jugement de Séparation de Biens**

—

Par jugement, en date du six février courant, la dame Eugénie Victorine Combe, épouse du sieur Calixte Bayle, propriétaire à Saint-Symphorien, a été déclarée séparée de biens d'avec ledit Bayle, son mari.

Certifié par l'avoué soussigné et celui de la dame Combe.

*Sisteron, le 8 février 1888.*
ESTAYS.

**CAISSE D'ÉPARGNE DE SISTERON**

*Opérations de Janvier 1888*

| | |
|---|---|
| 126 versements, dont 20 nouveaux. . . . . | 39724, » |
| 167 remboursements, dont 8 pour solde . . . . . | 29873, 21 |
| Excédent de Versements. . . | 9950, 79 |

*Le Caissier,*
**A. Besaudun.**

© VILLE DE SISTERON

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES

### Navigation Intérieure. — Bacs et Bateaux

# ADJUDICATION

***pour TROIS ANNÉES CONSÉCUTIVES, à partir du 1er mars 1888, des droits à percevoir sur le passage d'eau de la Durance, à Thèze***

## JEUDI 1er MARS 1888

Le public est prévenu que le 1er mars 1888, à deux heures après-midi, il sera procédé à la **SOUS-PRÉFECTURE DE SISTERON,** par M. le Maire de Thèze, assisté d'un membre du Conseil municipal et en présence des employés des administrations des Contributions indirectes et des Ponts et Chaussées, délégués par M. le Directeur et M. l'Ingénieur en chef, à l'adjudication du passage d'eau de Thèze, dont le matériel sera fourni par le fermier. (Le cautionnement est fixé à 100 francs.)

### AVANTAGES OFFERTS AU FERMIER

| | SUBVENTION fixe. | SUBVENTION annuelle. |
|---|---|---|
| Département des Hautes-Alpes | 300 » | » » |
| Département des Basses-Alpes | 300 » | » » |
| Commune de Thèze (Basses-Alpes) | 300 » | » » |
| Commune du Poët (Hautes-Alpes) | 100 » | 25 » |
| Commune d'Upaix (Hautes-Alpes) | 100 » | 30 » |
| Commune de Sigoyer (Basses-Alpes) | 30 » | » » |
| Commune de Vaumeilh (Basses-Alpes) | 25 » | 25 » |
| Commune de Laragne (Hautes-Alpes) | 100 » | » » |
| TOTAUX | 1.255 » | 80 » |

Cette adjudication aura lieu sur la mise à prix qui sera fixée le jour de l'adjudication par le Président de la commission.

L'adjudication aura lieu à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur.

Nul ne pourra être admis à enchérir s'il n'a déposé sur le bureau, au moment de l'adjudication, un certificat du Maire ou de l'Adjoint de sa commune, constatant sa capacité et sa moralité.

Le cautionnement pourra être fait en numéraire ou en rentes sur l'Etat et sera justifié par un récépissé de versement délivré par M. le Trésorier-payeur général ou par M. le Receveur particulier de Sisteron.

Le prix du bail sera payable de trois en trois mois et d'avance ; l'adjudicataire sera tenu de payer la contribution et autres charges publiques auxquelles le bac et ses dépendances pourront être imposés ; il paiera, en outre, dans les 24 heures de l'adjudication, les frais de timbre, d'enregistrement, d'expédition, d'impression, des criées et d'affiches auxquels son adjudication aura donné lieu.

L'arrêté du Gouvernement contenant les tarifs des droits à percevoir, ainsi que le cahier des charges, clauses et conditions, sont déposés à la mairie de Thèze ; il en sera donné communication aux personnes qui désireront concourir, au bureau de l'Ingénieur de Sisteron,

L'adjudication ne sera valable qu'après son approbation par M. le Ministre.

*Fait à Digne, le 30 Janvier 1888.*

**Le Préfet des Basses-Alpes :**

O. TARDY.

### REVUE FINANCIÈRE

Paris, 8 Février 1888

Les dispositions du marché restent très favorables et la hausse s'accuse sur nos rentes ; *3 0/0* 81.40 ; *4 1/2 0/0* 106,55

L'action du *Crédit Foncier* s'échange à 1375. Les obligations foncières et communales gardent leur bonne tenue et donnent lieu a des achats nombreux. Les demandes visent surtout les titres qui n'ont pas encore atteint le pair.

Les *Dépôts et Comptes Courants* sont a 600.

Les polices *A. B. de l'Assurance Financière* gardent leur bonne tenue et sont l'objet de nombreuses transactions.

La *Transatlantique* clôture a 515.

Le *Comptoir d'Escompts* est a 1.045.

Le marché de nos chemins de fer est sans changement.

SAVON ANTISEPTIQUE AU
GOUDRON BORATÉ
Maladies de la peau, lavages antiseptiques, crevasses, engelures, etc. Pr 2 fr. Tres ph. Env. f. c. mand. J. LIEUTAUD Aîné, Marseille.

ECONOMIE ET CONSERVATION
DU LINGE
—o—
SAVON CUIT SUPERIEUR
Notre-Dame de Lourdes
—o—
U. CONCET
Fabricant
92, Grande rue Marengo, MARSEILLE
—o—
*En vente :* **Chez tous les épiciers**

Grande Distillerie
DE LIQUEURS DU DAUPHINÉ
Vve ISMAEL ROBERT
à VOIRON (Isère)
SPÉCIALITÉS
*Elixir de Cresson Dauphinois*
LA LIBERTINE
*Curaçao au Quinquina*
AMER-ROBERT
MAISON ayant obtenu à l'Exposition Internationale de Lyon, 1886-87 :
MÉDAILLE D'OR DE 1re CLASSE
COURONNE CIVIQUE
GRAND DIPLOME D'HONNEUR
Expédition Exportation

**VÉRITABLES TRUFFES** fraîches du Périgord, qualité extra, à **20** francs le kilo net, rendues *franco* à la gare la plus près du destinataire. **TRUFFES** conservées du Périgord, à **25** francs le kilo net, rendues *franco* à la gare la plus près du destinataire. Afin de nous éviter les frais trop onéreux de retour d'argent, nous invitons nos clients de faire suivre le montant de la commande, en nous donnant des ordres d'expédition.

Donner très lisibles ses noms et adresses — On demande de sérieux représentants, très bonne commission.

**POUZALGUE, à Vitry, près Paris**

VÊTEMENTS IMPERMÉABLES
SUR MESURE
Pour Hommes Dames et Enfants
A. FERRARY
Maison Ferrary, Fils aîné


*L'imprimeur-gérant,* A. TURIN.


CHOCOLAT-DAUPHIN
VANILLÉ ET DOUBLE VANILLÉ
SE VEND PARTOUT

AMARA BLANQUI Médaille à toutes les Expositions
AMARA BLANQUI Le meilleur des Amers.
AMARA BLANQUI 4 Diplômes d'Honneur

*La seule ARRÊTANT EN 48 HEURES*
ÉCOULEMENTS Récents ou Anciens
*Jamais d'insuccès*
Milliers d'attestations
INJECTION RUSSE
Le flacon : 4 fr. 50
dans toutes pharmacies
Expédié franco contre mandat-poste, le flacon : 5 fr.
J. GARDOT Chimiste, 9, rue Laffitte, PARIS.
DÉPOTS :
A Sisteron, Pharmacie IMBERT

AVIS AUX MÉNAGÈRES ET BLANCHISSEUSES
DEMANDEZ PARTOUT
Le Nouveau-Né

MÉDAILLE D'ARGENT — EXPOSITION D'HYGIÈNE — PARIS 1887.
Savon Désinfectant breveté s. g. d. g.
Incomparable par ses propriétés d'économie, conservation du linge, et promptitude à le blanchir.
**Un seul essai suffit pour s'en convaincre.**
Louis FERCHAT, fabricant, 5, rue Turenne, 5 Marseille

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS
SI VOUS PRENEZ DES
Pastilles Alexandre
Balsamiques, Anticatarrhales, Anti-asthmatiques
Antiseptiques des voies respiratoires
A BASE DE
GOUDRON de Norwège, purifié et Baumes de Tolu, Benjoin, Pérou, etc.,
*Préparées par ACARD, Pharmacien de 1re classe, à Paris*
LES MEILLEURES — CELLES QUI COUTENT LE MOINS CHER

Calmant immédiatement la toux, facilitant l'expectoration, favorisant la respiration, purifiant l'air, empêchant la contagion par les voies respiratoires, conservant la pureté de la voix, rendant en un mot d'immenses services dans tout ce qui concerne l'*Hygiène* de la respiration et le *Traitement* des maladies de la gorge, du larynx, des bronches et de la poitrine, jouissant sur toutes leurs rivales d'une supériorité incontestable due à ce qu'elles contiennent outre du véritable goudron de Norwège absolument pur, un certain nombre d'autres substances balsamiques qui y ajoutent leurs propriétés thérapeutiques particulières et lui communiquent une odeur douce et suave, une saveur presque parfumée. — L'Etui, **1** fr. **10** dans toutes les Pharmacies.


© VILLE DE SISTERON

# ★ CARNAVAL DE 1888 ★

## CHOIX NOUVEAU ET VARIÉ DE

## Splendides COSTUMES pour BALS Masqués

Sortant des premières Maisons de Paris

## Grd Assort. de Masques, Faux-Nez, Loups satin, etc.

**PRIX TRÈS MODÉRÉS**

## J. HONNORAT, PEINTRE

***Rue Droite, SISTERON, Rue Droite***

---

la meilleure, la plus pure et la moins coûteuse des Médecines, possède les propriétés curatives les plus efficaces. Composé de Houblon, Buchu, Chicorée, etc., son action est variée, parfaite et infaillible dans un grand nombre de cas, notamment dans les cas de *constipation, dyspepsie, gastralgie, fièvres bilieuse, intermittente* ou *paludéenne, névralgies, rhumatismes* et *goutte*, toutes les maladies de l'*estomac*, du *foie*, des *reins*, de la *vessie*, des *nerfs*. Il régénère le sang et donne fraîcheur, vie et forces nouvelles. **25.000** francs seront payés à quiconque pourra prouver que le **Hop Bitters** n'a pas guéri ou tout au moins soulagé, ou à quiconque prouvera qu'il contient quoi que ce soit de nuisible dans sa composition.

Se vend chez tous les Pharmaciens. — Si votre Pharmacien n'en est pas pourvu, adressez-vous à M. Acand, *pharmacien de première classe, à St-Mandé, près Paris*, qui vous enverra de suite franco, contre mandat-poste, la quantité de flacons que vous désirerez, à raison de 5 francs par flacon.

*Pour empêcher la fraude, nous recommandons de briser les bouteilles vides plutôt que de les jeter.*

---

**OUTILLAGE** POUR AMATEURS et INDUSTRIELS

Fabrique de **Tours** de tous systèmes, **Scies mécaniques** (plus de 50 modèles) et coupeuses pour les étoffes. Dessins et toutes fournitures pour le **Découpage.** BOITES D'OUTILS.

**TIERSOT**, *r. des Gravilliers, 16, Paris*

Grand Diplôme d'honneur en 1884 et 1885

*Le* **TARIF-ALBUM** *(250 pages et plus de 500 gravures) est envoyé franco contre* **0** *fr.* **65**

---

LA

**PETITE GAZETTE**

est le Journal Politique Quotidien le mieux renseigné et le meilleur marché

*Fils spéciaux, 2 Feuilletons*

**Trois francs pour 3 mois**

ON S'ABONNE :

Dans tous les Bureaux de poste et 4, rue Paul-Lelong, à Paris

---

**KEMMERICH** L'EXTRAIT DE VIANDE KEMMERICH

6 Diplômes d'honneur — 6 Médailles d'or

dont l'emploi s'est généralisé partout doit son succès à sa qualité supérieure et à son prix modéré. **Le BOUILLON CONCENTRÉ KEMMERICH**, exclusivement préparé avec de la viande de bœuf, fournit *instantanément* un **Consommé excellent.**

EN VENTE CHEZ TOUS LES DROGUISTES ET ÉPICIERS

***Agent général pour la France : P. DUBOSC, PARIS***

---

**GUERISON DE LA SURDITÉ**

Les **TYMPANS ARTIFICIELS**, brevetés, de **NICHOLSON**, guérissent ou soulagent la **Surdité**, quelle qu'en soit la cause. — *Les guérisons les plus remarquables ont été faites.* — Envoyer 25 centimes pour recevoir *franco* un livre de 80 pages, illustré, contenant les descriptions intéressantes des essais qui ont été faits pour guérir la **Surdité**, et aussi des lettres de recommandation de Docteurs, d'Avocats, d'Editeurs et autres hommes éminents qui ont été guéris par ces **TYMPANS** et les recommandent hautement. Nommer ce journal.

***Adresser J. H. NICHOLSON, 4, rue Drouot, PARIS***

---

**LE RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL DES CHEVEUX**

**RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des CHEVEUX de Madame S. A. ALLEN**

pour rendre aux cheveux blanchis ou décolorés la couleur, l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il renouvelle leur vie, leur force et leur croissance. Les pellicules disparaissent en peu de temps. C'est une préparation sans égal. Son parfum est riche et exquis.

"UNE SEULE BOUTEILLE M'A SUFFI:" c'est là l'exclamation de beaucoup de gens dont les cheveux gris ont recouvré leur couleur naturelle, et dont les parties chauves se sont recouvertes de cheveux, après en avoir fait usage d'une bouteille. Ce n'est pas une teinture.

**Fabrique : 92 Bd. Sébastopol, Paris ; à Londres et New York Chez les Coiffeurs, Parfumeurs et Pharmaciens Anglais.**

**FLEUR DU BOUQUET DE NOCE,**

*pour la peau et le teint.*

Un liquide laiteux et hygiénique, dont une seule application donnera à votre visage, à vos épaules, à vos bras et à vos mains l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il est préférable aux poudres et à tous les autres liquides. Il enlève le hâle et les taches de rousseur ; il prévient et efface les rides.

Se trouve chez tous les Coiffeurs, Parfumeurs et Débitants d'Articles de Toilette. Fabriques et Dépôts principaux : 92 Bd. Sébastopol, Paris ; à Londres et à New York.

---

**LE RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL DES CHEVEUX**

---

IMPRIMERIE -- TYPOGRAPHIE

**AUG. TURIN**

SISTERON (B.-Alpes)

---

Maison fondée à Paris EN 1786

**CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON**

Médailles aux Expositions Universelles de Paris et de Londres

---

LES

**CAPSULINES BOBEAU**

Au Fer et à la Quassine

Guérissent très rapidement l'Anémie, la Chlorose, les pâles couleurs, la faiblesse du sang. Elles excitent l'appétit, activent la digestion et guérissent la plupart des Maladies chroniques de l'estomac.

*En vente dans toute bonne pharmacie à 2 fr. le flacon*

Ou chez l'inventeur BOBEAU, pharmacien, à LANGEAIS (Indre-et-Loire)

QUI EXPÉDIE FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE DE 2 FR.

---

**Manufacture des POMPES BROQUET**

*121, Rue Oberkampf, PARIS*

En vue de l'abondante récolte prochaine, soit pour les pays de vignobles et pays de pommes, la Maison BROQUET a mis en construction des nouveaux systèmes de Pompes rotatives ou à pistons perfectionnées spéciales pour le transvasement des Cidres, Vins et Spiritueux, etc., etc. Elle a également en Magasins un grand approvisionnement d'Alambics-Valyn, indispensables à toutes distillations agricoles.

*Demander l'envoi des PROSPECTUS ILLUSTRES qui sont adressés FRANCO.*

---

**LE PETIT PROVENÇAL**

Journal Républicain Quotidien

PARAISSANT A MARSEILLE

Treizième Année

*Service télégraphique des plus complets par un Fil Special, propriété du Journal. — Compte-rendu des Chambres. — Informations politiques. — Rédaction composée d'éminents Ecrivains. — Chroniques Locales et Régionales. — Nouvelles commerciales, maritimes, artistiques et financières. — Feuilletons des meilleurs auteurs.*

ARRIVANT A LA PREMIÈRE HEURE DANS LES ALPES

**Prix 5 Centimes**

**MARSEILLE ---- 42, RUE GRIGNAN, 42. ---- MARSEILLE**

---

Certifié conforme. Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON